

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 22 février 2010**

CP 10/02-12

*L'an deux mil dix, le 22 février à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, et Bénech ;*

*Etait excusé : M. Etienne Astoul.*

**RÉFECTION DES TERRASSES ET MISE AUX NORMES DES CUISINES AU  
COLLÈGE JEAN ROSTAND A VALENCE D'AGEN  
AVENANTS ET MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AUX MARCHÉS DE  
TRAVAUX**

---

**I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Rostand à Valence d'Agen, programme décliné en 3 phases incluant notamment la réfection des terrasses et la mise aux normes des cuisines (phase 3).

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 21 février 2008, une autorisation de programme de 365 000 € a été approuvée pour la réalisation de la phase 3 et la Sémateg a été désignée, à l'issue d'une consultation, pour la réalisation de cette opération.

Par délibération du 23 juillet 2009, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réfection des terrasses et la mise aux normes de la cuisine au collège Jean Rostand à Valence d'Agen, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération à 218 175,31 € H.T. soit 260 937,67 € T.T.C.

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet d'approuver quatre avenants, ainsi qu'un marché complémentaire aux marchés de travaux relatifs à cette opération, dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 18 septembre 2008.

## **III – PRÉSENTATION DES AVENANTS ET DU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE**

### **LES AVENANTS**

La finalisation de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux, ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

#### **LOT N° 2 : PLÂTRERIE**

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values concernant des travaux non réalisés (faux-plafonds, enduit plâtre, trappe PVC) et les plus-values concernant des travaux de rénovation du bureau du chef.

#### **LOT N° 3 : MENUISERIES INTÉRIEURES**

Les moins-values constatées proviennent de la différence entre les moins-values correspondant à la suppression d'habillage de porte par plaque inox ainsi que l'organigramme sur portes neuves et les plus-values concernant des adaptations complémentaires demandées par les utilisateurs et le bureau de contrôle.

#### **LOT N° 5 : PEINTURE**

Les travaux en plus value concernent la rénovation du bureau du chef.

#### **LOT N° 6 : CHAUFFAGE-PLOMBERIE**

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre les plus-values concernant des modifications du réseau chauffage et la mise en place d'une VMC dans les vestiaires et les moins-values concernant des travaux non réalisés (siphons de sol, siège de douche, lave-main...).

Le montant des avenants minore le montant global des marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'opération de 1 716,84 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Etanchéité des terrasses	FIBRE ETANCHE (82)	99 610,35 €	/	99 610,35 €
2	Plâtrerie	M.M.P. (82)	12 264,78 €	- 2 643,29 €	9 621,49 €
3	Menuiseries intérieures	M.D.R. (47)	11 023,00 €	- 1 157,10 €	9 865,90 €
4	Revêtements sols scellés	FLOURENS (82)	13 186,00 €	/	13 186,00 €
5	Peinture	PINTO (82)	19 000,00 €	1 411,47 €	20 411,47 €
6	Chauffage – plomberie - ventilation	FICHE (82)	18 375,18 €	672,08 €	19 047,26 €
7	Electricité	AIDELEC (82)	2 800,00 €	/	2 800,00 €
8	Equipped de cuisine	BOUSSAC (46)	41 916,00 €	/	41 916,00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>218 175,31 €</b>	<b>-1 716,84 €</b>	<b>216 458,47 €</b>

### **LE MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE**

Le marché complémentaire porte sur des travaux supplémentaires relatifs au lot n° 7 - Electricité, correspondant au remplacement de certains luminaires vétustes et à la mise en place d'éclairage et de chauffage dans le bureau du chef.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 janvier 2010 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés, ainsi que sur la conclusion du marché complémentaire attribué à l'entreprise AIDELEC, pour un montant de 1 046,00 € H.T.

Ainsi, le montant global des marchés, initialement arrêté à 218 175,31 € H.T., est ramené à 217 504,47 € H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale réunie le 14 novembre 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Rostand à Valence d'Agen, programme décliné en 3 phases incluant notamment la réfection des terrasses et la mise aux normes des cuisines (phase 3),

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale réunie le 21 février 2008, approuvant une autorisation de programme de 365 000 € pour la réalisation de la phase 3 et désignant la Sémateg à l'issue d'une consultation, pour la réalisation de cette opération,

Vu la décision de la commission d'appel d'offre réunie le 4 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve les avenants suivants aux marchés de travaux conclus sur la base d'une moins-value de 1 716,84 € H.T :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Etanchéité des terrasses	FIBRE ETANCHE (82)	99 610,35 €	/	99 610,35 €
2	Plâtrerie	M.M.P. (82)	12 264,78 €	- 2 643,29 €	9 621,49 €
3	Menuiseries intérieures	M.D.R. (47)	11 023,00 €	- 1 157,10 €	9 865,90 €
4	Revêtements sols scellés	FLOURENS (82)	13 186,00 €	/	13 186,00 €
5	Peinture	PINTO (82)	19 000,00 €	1 411,47 €	20 411,47 €
6	Chauffage – plomberie - ventilation	FICHE (82)	18 375,18 €	672,08 €	19 047,26 €
7	Electricité	AIDELEC (82)	2 800,00 €	/	2 800,00 €
8	Equiperment de cuisine	BOUSSAC (46)	41 916,00 €	/	41 916,00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>218 175,31 €</b>	<b>-1 716,84 €</b>	<b>216 458,47 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire ;

- Autorise Monsieur le Président à signer le marché complémentaire portant sur des travaux supplémentaires relatifs au lot n° 7 – Electricité, attribué à l'entreprise AIDELEC, pour un montant de 1 046,00 € HT et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,